



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Hatice Özlücanbaz, *préside la séance* ;
 Emir Kir, *Bourgmestre* ;
 Philippe Boïketé, Nezahat Namli, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Loubna Jabakh, Dorah Ilunga Kabulu, Lydia Desloover, *Échevin(e)s* ;
 Abdesselam Smahi, Halil Disli, Luc Frémal, Safa Akyol, Muhamet Begaj, Ismail Luahabi, Yves Bassambi, Pascal Lemaire, Elodie Cornez, Hassan Marso, Halit AKKAS, Dora Suntaxi Gualotuna ,
 Thomas Doesselaere, Rudolph Alexandre, *Conseillers communaux* ;
 Marie-Rose Laevers, *Secrétaire communale*.

Excusés

Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Serob Muradyan, Malika Mhadi, Pauline Warnotte,
 Charlotte Velge, *Conseillers communaux*.

Séance du 20.12.23

#Objet : Taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques – IPP – pour l'exercice 2024. #

Séance publique

Le Conseil,

Vu l'article 170, §4 de la Constitution ;
 Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment les articles 117 et 260 ;
 Vu le Code des Impôts sur les Revenus et notamment les articles 465 à 469 ;
 Vu la situation financière de la Commune ;
 Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est établi pour l'exercice 2024 un impôt communal additionnel à l'impôt des personnes physiques qui sont imposables dans la commune au 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

Article 2 : La taxe est fixée à 6,5 % de la partie calculée conformément aux articles 466 et 466bis du Code des Impôts sur les Revenus 1992 (comme stipulé à l'article 468 du Code des Impôts sur les Revenus 1992), de l'impôt des personnes physiques dû à l'État pour le même exercice.

23 votants : 18 votes positifs, 5 abstentions.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,
(s) Marie-Rose Laevers

Le Bourgmestre f.f.-Président(e),
(s) Hatice Özlücanbaz

POUR EXTRAIT CONFORME
Saint-Josse-ten-Noode, le 21 décembre 2023

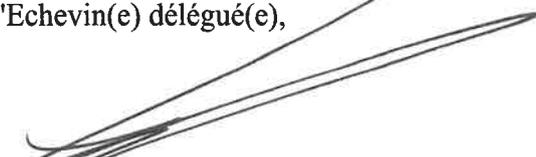
Par ordonnance :
La Secrétaire communale,



Marie-Rose Laevers



Le Collège des
Bourgmestre et Echevins,
L'Echevin(e) délégué(e),



Mohammed Jabour